

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ C4 (HF) A LA CONFÉRENCE TRIÉNALE IARU RÉGION 1 DE CAVTAT (16 – 21 NOVEMBRE 2008)

Mauricette MARTIN F8BPN
Responsable de la commission HF

Ouverture de la réunion du comité HF
Par G3PSM Colin THOMAS

Présentation des délégués et des observateurs.

Présents:

ARA 7X2RO, **ARI** I2MQP, IV3FSG, **ARTJ** TJ3NT, **ARM** 3A2LF, **CAST** DL1BDF, **CRC** OK1PI, **DARC** DK4VW, **EARS** A61M, **EDR** OZ5DX, **HRS** 9A5K, 9A5K, **IARC** 4X1DF, **IRTS** EI7CD, **MARL** 9H1M, **MRASZ** HA5EA, **NRRL** LA1BR, LA4LN, **OeVSV** OE8KDK, OE3MZC, **PZK** SP2DX, SP5HS, **RAAG** SV1IW, **RAL** OD5RI, OD5TE, **REF** F8BPN, **ROARS** A41KB A41LK, **RSGB** G0TWW, G3WKL, MM1CCR, **SARA** OM3LU, **SARL** ZS4BS, **SRAL** OH2BR, **SRS** YT1AD, **SSA** SM5XGJ, **UBA** ON4UN ON7LX, **USKA** HB9IQY, HB9TTQ, **URE** EA3BRA, **URA** C31US, **VERON** PA3DZU, PA0SHY, **ZRS** S50XX, **IARU AC** K1ZZ, VE6SH, **IARU IS** W6ROD, **IARU R2** XE1KK, YV5AMH, **IARU R3** VK3KI,.

C4 Président: IARU G3PSM
C4 Secretariat: IARU G4FSU

3 Approbation de l'agenda 01

Il est proposé que le document 7.2 soit transféré au comité C3 : **Voté**

L'agenda est accepté

4 Lecture du rapport du CHAIRMAN DU COMITE HF 03 HFC

Présenté par Colin THOMAS G3PSM

MRASZ Propose que le rapport soit accepté : **Voté**

5 Rapports

5.1 Lecture du rapport du coordinateur balises HF 04 G3USF

G3USF étant absent, c'est Colin THOMAS G3PSM qui présente le rapport.

DARC fait part d'un projet de balise en Antarctique. OeVSV a exprimé sa préoccupation par rapport à des interférences possibles avec des modes digitaux sur les fréquences adjacentes. DARC a dit que les discussions et la coordination avec NCDXF ont également lieu

ROARS propose que le rapport soit accepté: **Voté**

5.2 Lecture du rapport du groupe de travail sur le 500 kHz 05 ON7YD

Présenté par John GOULD G3KWL

EDR a demandé quelles sont les fréquences spécifiques qui doivent être demandés à l'administration concernée. G3WKL DARC proposent des fréquences proches de celles qui ont été acceptées dans les autres pays en tenant compte des utilisateurs existants.

Recommandation CT08_C4_Rec_01:

Il est recommandé que le groupe de travail sur le 500 kHz, avec le support des présentations des régions 2 et 3, fournisse un travail plus complet dans le but de soutenir la proposition et les études techniques nécessaires dans les travaux préparatoires de la CMR-11 Point 1.23.

Proposé par OeVSV, secondé par DARC : **Voté à l'unanimité**

Recommandation CT08_C4_Rec_02:

Il est recommandé que les sociétés envisagent de contacter leurs administrations pour obtenir un accès à titre expérimental aux fréquences proches de 500 kHz, dans la perspective d'appuyer le travail de l'IARU en familiarisant leurs administrations sur les questions à propos du point 1.23 de l'agenda

Proposé par RAAG, secondé par UBA : **Voté à l'unanimité**

6 Ratification des décisions prises durant la réunion intermédiaire de Vienne en 2007

6.1 VIE07/C4/05 HF manager Handbook : Lignes directrices pour les
contests HF . 23 HF Chair

Recommandation CT08_C4_Rec_03:

OeVSV demande que la catégorie SWL de l'article 7. soit modifiée pour supprimer tout ce qui vient après «une seule personne utilisant un seul récepteur ». K1ZZ suggère de supprimer le paragraphe 11, page 5. Les deux amendements sont acceptés.

Recommandation intégrale

1) Introduction : *Le but de ces lignes directrices est d'aider les organisateurs et les correcteurs de concours par l'intermédiaire d'un guide pour définir certains éléments et établir une même compréhension ou éthique afin de garantir une équité pour les participants aux concours HF.*

2) Commission des Concours : *Il est recommandé à Chaque association nationale membre de l'IARU région 1 de mettre en place une commission des concours ou un équivalent dont les membres seraient au moins trois personnes expérimentées. Ce groupe devrait avoir l'autorité et la responsabilité de prendre des décisions en cas de litige ou d'irrégularité dans le cadre des concours. Les décisions de ce groupe doivent être considérées comme définitives et indiscutables comme indiqué par le règlement du concours.*

3) Classement du concours : *Pour aider les pays où la radio d'amateur est considérée comme un sport, les concours sont classés en trois catégories.*

1- Concours Internationaux : Ceux dont les participants viennent de plus d'un pays

2- Concours Régionaux : Ceux dont les participants viennent de quelques pays proches

3- Concours Nationaux : Ceux dont les participants viennent d'un seul pays

Les règlements des concours régionaux et nationaux ne doivent pas pénaliser les participants qui contactent des stations en dehors de leur pays.

4) Préparation des concours: *C'est un point qui concerne l'organisateur, dans le cadre du travail de préparation (montage des stations, antennes...Etc.) technique et/ou logistique généralement avant le début du concours. Dans certains concours (par ex. Field days) les restrictions doivent être précisées.*

Il est question pour l'organisateur du concours de décider pendant la définition des règles de trafic en général et dans toutes les activités étant en rapport, mais qui ne sont valable que pendant ce concours et ce site dans l'utilisation des fréquences radioamateur et des connexions Internet.

5) Règlement des concours : *l'IARU Région 1 veut encourager la créativité et l'innovation en termes d'approche des concours et à ce titre, veut limiter le caractère restrictif de ses lignes directrices. Ainsi, le comité organisateur est libre de décider des règles générales ou de toutes closes spécifiques énoncées dans le présent chapitre et dans les recommandations des conférences.*

Le concours est, de préférence, fixé un certain week-end ou un jour en semaine, chaque année, afin que d'autres sociétés membres puissent, autant que possible, harmoniser leurs activités concours. Les comités organisateurs doivent s'assurer que leurs règles de concours soient publiées en temps utile, de préférence 4 mois avant le concours, en utilisant le Web et si nécessaire les listes de diffusion et les magazines.

Ainsi, à titre indicatif les organisateurs doivent considérer les points suivants lors de la définition des règles de concours

1. Nom du concours
2. Période (s)
3. Sections (classes de compétition)
4. Fréquences
5. Appel concours et échange
6. Calcul des points (QSO points)
7. Multiplicateurs
8. Score final
9. Conditions spéciales
10. Instruction concernant les logs
11. Liens Internet
12. Utilisation d'Internet pour les spots
13. Règlement sur Skeds (à la fois avant et pendant la période du concours)
14. Déclaration sur l'honneur
15. Format de soumission des logs
- 16 Publication des log
- 17 Date de clôture des logs
- 18 Diplômes
- 19 Résultats

Selon la nature du concours, les organisateurs doivent réfléchir si oui ou non il est nécessaire de mettre en garde les concurrents sur les sanctions éventuelles sur des points tels que contacts répétés avec la même station avec des indicatifs différents et les uniques

6) Durée des concours : *Pour aider les organisateurs, les définitions suivantes sont généralement appliquées:*

- *Les concours internationaux ou d'autres concours, avec une moyenne de plus de 1000 participants peuvent durer tout le week end, (48 heures). Pour les opérateurs, les périodes de repos doivent être précisées.*
- *Les concours Régionaux / plutôt orientés continentaux ou d'autres concours, avec une moyenne comprise entre 500 et 1000 participants ne devraient pas durer plus de 36 heures max.*
- *Les concours nationaux ou d'autres concours de moins de 500 participants ne devraient pas durer plus de 24 hrs max.*

Les heures du concours doivent être choisi pour tomber pendant le week end dans le monde entier (c'est-à-dire 1200 UTC samedi à 1200 UTC le dimanche)

Les concours nationaux peuvent utiliser d'autres périodes.

7) Classes de compétitions : *La société organisatrice est libre de décider les classes de compétitions qui seront incluses dans le règlement du concours, il pourrait être laissé aux clubs SWL d'organiser un concours en parallèle avec les concours existants. .*

Généralement les définitions suivantes sont utilisées :

- *SO Single Opérateur*

Une Station SO est une station opérée par un seul opérateur. Un seul signal est permis à la fois

- *SOSB Single Opérateur Single Band*

Une station SOSB est une station SO opérée sur une seule bande

- *SOMB Single Opérateur Multi Band.*

Une station SOMB est une station SO opérée sur toutes les bandes spécifiées dans le règlement du concours

- *MO Multi Opérateur*

Une station MO est une station opérée par plus d'un opérateur. Elle est autorisée à opérer sur toutes les bandes spécifiées dans le règlement du concours

- *MOST Multi Opérateur Single Transmitter*

Une station MOST est une station MO n'émettant pas plus d'un signal à la fois

- MOMT Multi Opérateur Multi Transmitter

Une station MOST est une station MO n'émettant pas plus d'un signal à la fois par bande

- QRP Puissance de sortie limitée à 5 Watts maximum
- QRPP Puissance de sortie limitée à 1 Watt maximum
- SWL

Une station SWL est une station utilisant uniquement un récepteur

8) Fréquences : La planification des fréquences pour tous les concours doivent se conformer au plan de bande de l'IARU Région 1 (utilisation des segments concours préféré si possible) et selon le niveau probable d'activité utiliser aussi peu de spectre que possible, donc respecter la co-existence avec les radioamateurs non contesteurs. Il est important que les organisateurs de concours mettent tout en œuvre pour veiller à ce qu'une partie du spectre soit disponible sur chaque bande, pour les activités non concours particulièrement pour les modes utilisés normalement dans la sous bande en question.

En général, les concours multi modes ne sont pas recommandés, car ils tendent à occuper une trop grande partie de la bande. Les organisateurs de concours doivent, pour la même raison, éviter la planification d'un concours majeur SSB simultanément avec l'un des concours principaux CW ou digitaux.

Les concours doivent être limités aux bandes 160, 80, 40, 20, 15 et 10m. Les bandes 30, 17 et 12 m ne doivent pas être utilisées pour les concours.

9) Segment préférés concours : Des segments préférés concours ont été établis sur chaque bande. Veuillez toujours consulter les plans de bande actualisés de l'IARU.

Actuellement les segments préférés concours sont en CW : 3510-3550 kHz, 7000-7025 kHz (après le 29/03/09), 14000-14060 kHz, en SSB 3600-3650 kHz, 3700-3800 kHz, 7060-7100 et 7130-7200 kHz (après le 29/03/09), 14125-14300 kHz

10) Format de log et correction : Beaucoup de progrès ont été fait ces dernières années dans la soumission électronique des logs de concours et de leur correction informatique.

Alors qu'il est toujours possible de soumettre les log de concours sur papier comme par le passé comme le veut la ligne directrice générale de l'IARU R1, tous les organisateurs de concours souhaiteraient voir migrer 100% des participants aux concours vers la soumission de log électroniques, ainsi le format Cabrillo est la norme couramment utilisée. Les organisateurs de concours sont encouragés d'améliorer les procédés de correction en règle générale pour migrer vers une base.XML dans la soumission des logs. Les représentants nationaux au comité HF sont aussi encouragés à collaborer au développement d'une telle innovation.

Sans vouloir faire des lignes directrices trop détaillées, les organisateurs de concours sont encouragés à partager des idées nouvelles, sur ces deux points que sont le processus et l'ouverture des procédures de correction, ainsi que la disponibilité de rapports d'UBN. Les organisateurs de concours devraient demander conseil auprès des représentants de leur société nationale au comité HF de l'IARU R1 où les échanges et les discussions sur la vérification des algorithmes, logiciels de concours...etc. entre différents groupes organisateurs est encouragé et coordonné.

Proposé par OeVSV secondé par UBA : **Voté à l'unanimité**

Recommandation CT08_C4_Rec_04:

Il est recommandé que les balises automatiques à part celles déjà approuvées par le coordinateur balises de l'IARU soient découragées sur les bandes amateurs en dessous de 14 MHz, excepté les balises coordonnées par l'IARU Région 1 dans une ou plusieurs des conditions suivantes :

- a) Balises ayant attrait à une étude scientifique, expérimentation ou propagation spécifique.
- b) Balises expérimentales et opérant à très basse puissance.

Proposé par EDR, secondé par DARC. **Voté à l'unanimité**

Recommandation CT08_C4_Rec_05:

La conférence convient :

a) Que, des efforts supplémentaires doivent être faits pour trouver des bénévoles et du soutien pour aborder la tendance générale de libéralisation de la gestion des fréquences par le biais de:

1. De contributions techniquement compétentes et des conseils sur la propagation des ondes HF pour les professionnels qui sont parfois peu renseigné sur les questions EMC.
 2. Mise en place d'un projet scientifiquement valable à long terme de l'évaluation du bruit plancher sur les bandes amateurs en dessous de 30MHz avec l'intention de déposer plus de plaintes par rapport à la perte d'efficacité du spectre pour le service amateur.
et
- b) Que le Comité HF suggère aux autres comités que les mêmes propositions et recommandations y soient considérées .

Proposé par VERON, secondé par RAAG. **Voté à l'unanimité**

NRRL a proposé que le texte de la recommandation soit légèrement modifié en y incluant que « le support volontaire pour les expéditions DX soit encouragé » Cela a été accepté.

Recommandation CT08_C3_Rec_25:

Il est recommandé que les managers d'expéditions DX, DXCC, IOTA ou toutes autres stations respecte le code des bonnes pratiques en matière de management des QSL tel qu'il est décrit dans le HF Handbook de l'IARU, Ref: Chapitre 7.5. Il est encouragé que les managers d'expéditions DX répondent aux demandes de QSL par le bureau en plus des demandes de QSL directes. Lorsqu'il est difficile de le faire dans certains pays, alors, il est recommandé que les organisateurs d'expéditions choisissent un QSL manager dans un pays où ceci deviendrait possible. Le support volontaire pour les expéditions DX devrait être encouragé.

Proposé par REF secondé par URA. **Voté à l'unanimité.**

La discussion sur ce document a été reportée avec la discussion sur le document 29, point de l'agenda 9.4.

Il a été accepté après la discussion sur le document présenté par l'USKA de former un sous groupe de travail sur le sujet.

Chair

Le DARC a proposé que le segment 425-510 kHz soit demandé. Selon K1ZZ ce document pourrait apporter une confusion par rapport à des recommandations existantes et propose que ce document soit retiré. La RSGB a confirmé le sentiment de K1ZZ en mentionnant qu'il y avait d'autres arguments en cours. Le président a demandé que le document soit retiré. **Le document a été retiré**

7 Utilisation des bandes :

7.1 Centre d'activité AM sur 80 mètres

Presented by REF.

MRASZ a rappelé que tenter de déplacer l'activité existante sur 3550 kHz ne serait certainement pas un succès puisque ce QSO viole d'ores et déjà les recommandations actuelles. Le DARC a demandé pourquoi ces stations AM avaient-elles adopté une ligne dure et opéraient dans le segment CW. Le DARC a aussi rappelé qu'elles n'avaient montré aucune bonne foi pour migrer. La RSGB a proposé qu'un segment de 10 kHz aux alentours de 3615 kHz soit recommandé comme centre d'activité pour les modes d'une bande passante de 6 kHz. La NRRL a soutenu le document du REF ainsi que le VERON. Le REF accepte volontiers de changer la fréquence proposée à l'origine.

Le DARC rappelle qu'il existe d'ores et déjà une note de bas de page dans l'actuel plan des bandes autorisant l'AM et qu'en assignant une fréquence centre d'activité n'est de ce fait pas nécessaire et ne serait pas efficace. Ce serait plutôt considéré comme une restriction de l'utilisation de ce mode

Le HF manager Handbook , chapitre 3.1 spécifie que le mode AM peut être utilisé en prenant en considération les utilisateurs des fréquences avoisinantes. Selon PZK le problème est de trouver une fréquence disponible sur 80 mètres et que de ce fait le problème de ces radioamateurs relève de l'administration et non du comité C4.

Proposé par REF, secondé par VERON. Votes 2 pour et 6 contres, **Rejeté.**

7.2 HF Définition d'une balise 24 RSGB

Présenté par la RSGB. Il est noté que ce document a déjà été accepté par le comité C5. Il y a eu une discussion sur le sens exact des mots. Le mot « repeated » a été remplacé par « répétitive »

Recommandation CT08_C4_Rec_07:

Que la définition suivante d'une balise soit incluse dans le HF Manager's Handbook: Balise est une station du service d'amateur ou amateur de service par satellite qui émet automatiquement dans un format défini, incluant des données répétitives ou de l'information, pour l'étude de la propagation, détermination de la fréquence ou le port ou tout autre à des fins expérimentales, y compris la construction.

Proposé par MARL secondé par EDR **Voté à l'unanimité.**

7.3 SSB sur 30 mètres 28 SARL

Présenté par SARL.

La RSGB soutien la proposition mais demande que cette recommandation ne soit pas limitée au sud de l'équateur et qu'il y a déjà une demande d'activité SSB non contest en dessous de 14 MHz en proposant que la SSB soit autorisée en Région 1 de 10.125 à 10.140 MHz. DARC et NRRL rappelle de la bande 10 MHz a un statut secondaire et que cette proposition est en violation des recommandations existantes sur l'utilisation de 10 MHz des résolutions de l'AC 88-2 (1988, 1990, 1999.) MRASZ a exprimé sa désapprobation en rappelant qu'une activité SSB serait audible en Europe dans la soirée. EDR s'oppose fortement à tout changement sur les recommandations actuelles. PZK demandé au REF de donner des explications sur des QSO existants en SSB et en français sur 10 MHz. REF a

rappelé qu'il n'y a rien dans la réglementation française qui interdise la SSB sur 30 mètres, mais ne soutient pas cette activité. OeVSV donne l'information, il est possible de trafiquer en SSB sur 30 mètres une fois par an pour des communications d'urgences. SARA est d'accord avec EDR de ne pas soutenir l'activité SSB sur 30 mètres. RSGB par rapport aux résolutions de l'AC 88-2 a demandé de retirer leur proposition.

Proposé par SARL, pas de seconder. **Rejeté**

8 Pland de Bande

Il a été accepté que RSGB, REF, DARC, EDR, et OeVSV formerait un groupe de travail pour discuter de tous les documents concernant le plan de la bande 40 mètres. NRRL sera le président de ce groupe de travail qui discutera des documents 10, 11, 16, 17 et 19

8.1 HF Bandplan 14 NRRL

Présenté par NRRL

8.1.1 : 137kHz La proposition sera traitée avec le document de la RSGB qui traite du même problème et a la même conclusion.

8.1.2 : 160 mètres, SARA propose l'instauration d'un plan de bande dynamique pour le 160 mètres pendant les contests. Dans la discussion, le consensus est que la situation actuelle peut être acceptable au vu du peu de contest SSB sur 160 mètres.

8.1.3 : 80 mètres Centres d'activité. PZK note que les centres d'activité actuels sont utilisés et doivent rester. FRR est d'accord avec PZK. DARC demande que l'actuels centres d'activité QRP soit conservé. XE1KK Ramon demande que les plans de bande de la région 2 soient harmonisés autant que faire ce peu avec ceux de la région 1. OeVSV propose 2 fréquences pour les communications d'urgence sur 80 mètres. RSGB propose qu'il n'y ait pas de changement. Le consensus a voulu de ne pas faire de changement sur les notes de bas de pages existantes.

8.1.4 : 7.1-7.2 MHz. OeVSV soutien la proposition de donner plus de place aux modes numériques sur 40 mètres. ARI est d'accord, HRS également. Ceci sera adressé au groupe de travail sur le plan de la bande.

8.1.5 : 10 MHz. RSGB a exprimé sa préoccupation quant à l'extension de l'activité digimodes sur 10 MHz, ce qui peu potentiellement augmenter le risque d'interférence avec l'utilisateur primaire et qui pourrait potentiellement compromettre son attribution au service amateur.

8.1.6 : SSB fenêtre DX 14.190-15.200 MHz. ARI a rappelé que les autorités Italiennes ne prendront aucune sanction concernant l'utilisation des bandes en dedans des attributions au service amateur. Le consensus est qu'il vaut mieux ignorer la personne concernée. RAAG annonce que le plan des bandes sera inclus dans les examens d'accession à la licence en Grèce. OeVSV demande de prêter attention au fait qu'inclure les plans de bandes dans les examens d'accession à la licence pourrait limiter la possibilité aux radioamateurs de s'autoréguler et pourrait restreindre des développements futurs.

8.1.7. QRP SSB 17m Centre d'activité.

Recommandation CT08_C4_Rec_08:

NRRL propose que 18.130 MHz soit adoptée comme une fréquence centre d'activité QRP SSB par l'IARU région 1

Proposé par NRRL secondé par ZRS : **Voté à l'unanimité**

8.1.8. QRP SSB 12m Centre of Activity.

Recommandation CT08_C4_Rec_09:

NRRL propose que 24.950 MHz soit adoptée comme une fréquence centre d'activité QRP SSB par l'IARU région 1

Proposé par SARL secondé par ZRS: **Voté à l'unanimité**

Recommandation CT08_C4_Rec_10:

NRRL propose que 3630, 7070, 14130, 21180 et 28330 kHz soient adoptés comme des fréquences centre d'activité Voix numérique en IARU R1 en harmonie avec le plan de la bande IARU R2.

Proposé NRRL, secondé par VERON. **Voté à l'unanimité**

Recommandation CT08_C4_Rec_11:

NRRL Propose que 18150 et 24960 soient adoptés comme des fréquences centre d'activité Voix numérique en IARU R1 en harmonie avec le plan de la bande IARU R2.

Proposé par ZRS secondé par SARL : **Voté à l'unanimité**

8.2 à 8.5 Plan de la bande 40 mètres après le 29 mars 2009

8.2	Segment Expansion – 40M	10	DARC
8.3	40M Bandplan	17	REF
8.4	40M Bandplanning for 2009	19	RSGB
8.5	40M Digital segment	16	OeVSV

Les documents de 8.2 à 8.5 ont été discutés dans un groupe de travail sur le 40 mètres présidé par NRRL. NRRL a présenté le résultat du groupe de travail. Il est noté que l'extension de la bande permettait à chaque mode d'avoir une augmentation de spectre, ainsi la discussion a été centrée sur les limites de chaque mode.

Un plan de bande basé sur la décision de la majorité du groupe de travail est proposé. RSGB a noté qu'il n'est pas inclus de segment contest préféré dans le segment CW. Celui-ci a été rajouté. USKA demande pourquoi le segment préféré contest n'est pas continu. Ceci a été décidé pour la raison suivante. Le segment 7100 – 7200 kHz sera-t-il débarrassé totalement de toutes les stations de radiodiffusions le 29 mars 2009. IL a été décidé de garder le segment 7060 – 7100 kHz en segment préféré concours. UBA remarque qu'il n'y a pas de segment prévu pour les liaisons intercontinentales en CW. UBA a aussi remarqué que le choix du haut de la bande pour les liaisons intercontinentales en SSB n'était pas judicieux pour les stations qui utilisent des beams ayant une faible bande passante. La raison de cette décision est dans le souci d'harmonisation avec toutes les classes de licence de la région 2 qui ne peuvent émettre qu'au dessus de 7175 kHz. Ensuite, que le plan de bande proposé n'a donné qu'une

augmentation limitée au segment CW. Il a été répondu que le plan de bande proposé offrait un nombre de QSO possibles équivalent dans chaque mode et faisait un bon compromis.

EDR a donné les raisons pour lesquelles ils n'acceptaient pas la décision de la majorité étaient l'allocation insuffisante accordée à la CW et aux modes digitaux.

Recommandation CT08_C4_Rec_13

PLAN DE LA BANDE 40 M en IARU REGION– Effective le 29 Mars 2009

FREQUENCE (kHz)	BANDE PASSANTE (Hz)	MODE et usage
7000 - 7025	200	CW, segment préféré contest
7025 - 7040	200	CW, 7030 kHz : Centre d'activité QRP
7040 - 7047	500	Modes bande étroite Digimodes
7047 - 7050	500	Modes bande étroite Digimodes, Stations répétitrices automatiques numériques
7050 - 7053	2700	Tous modes Digimodes, Stations répétitrices automatiques numériques*
7053 - 7060	2700	Tous modes Digimodes
7060 - 7100	2700	Tous modes, 7070 kHz : Centre d'activité voix numérique 7090 kHz : Centre d'activité SSB QRP SSB segment préféré contest
7100 - 7130	2700	Tous modes, 7110 kHz : Centre d'Activité IARU R1 communication d'urgence
7130 - 7200	2700	Tous modes, SSB segment préféré contest, 7165 kHz : Centre d'activité image
7175 - 7200	2700	Tous modes, Priorité pour liaisons intercontinentales

Notes 1:

- Bande latérale, utiliser la bande latérale inférieure LSB en dessous de 10 MHz et la bande latérale supérieure USB au dessus de 10 MHz.
- Modulation d'amplitude AM peut être utilisée dans le segment tous modes, en prenant en considération les utilisateurs des fréquences avoisinantes

DEFINITIONS:

Tous modes : CW, SSB et tous ceux listés comme centres d'activité, plus AM

Images modes : Tous modes image analogues ou digitaux dans la bande passante appropriée. Par exemple SSTV et Fax

Modes bandes étroites : Tous modes utilisant une bande passante jusqu'à 500 kHz, incluant CW, RTTY, PSK ...etc.

Digimodes : Tous modes digitaux utilisant la bande passante appropriée, par exemple RTTY, PSK, MT63...etc.

(*) Fréquence minimale affichée pour LSB 1843, 3603 et 7053 kHz

Notes 2 :

Les QSO CW sont autorisés sur l'intégralité des bandes, sauf dans les segments balise. (DV05_C4_Rec_13)

L'activité contest ne doit pas se dérouler sur les bandes 10, 17 et 24 MHz, il est recommandé aux radioamateurs non contesteurs d'utiliser ces bandes dans les plus grands concours internationaux. (DV05_C4_Rev_07)

Le terme "station automatiques numériques" incluent les stations répétitrices

Fréquences d'émissions :

Les fréquences annoncées dans le plan de bande sont comprises comme fréquences d'émission (pas celles de la porteuse supprimée)

Stations d'émission automatiques.

Il est demandé aux sociétés membres de l'IARU de limiter cette activité sur les bandes HF. Il est recommandé que toutes les stations d'émission automatiques en HF soient activées sous le contrôle d'un opérateur sauf pour les balises agréées par le coordinateur ou pour les stations détenant une licence expérimentale spéciale.

PZK a noté la volonté d'harmonisation du plan des bandes de la Région 1 avec ceux de la Région 2

RSGB fait remarquer que le plan de bande est en conflit avec le C de l'accord A des communications d'urgences et que la voix numérique devrait être traitée comme un mode digital comme pour le HF manager Handbook chapitre 3.2, page 1 et que la recommandation met dans une section non numérique. Il est accepté de modifier le HF Manager's Handbook en conséquence. OeVSV note que nous devrions traiter les modes en fonction de leur bande passante. NRRL propose de déplacer la fréquence des communications d'urgence à 7065kHz, soutenu OeVSV. RSGB propose de la déplacer à l'extérieur du segment préféré concours. 7110 kHz a été proposé et accepté. OeVSV note que certains équipements pourraient ne pas fonctionner au-dessus de 7100kHz.

Proposé par OeVSV, secondé par USKA, Votes pour 31, contres 10 (SSA, EDR, PZK, FRA, ZRS, VERON, NRRL, LRMD, CRC, IRA) Abstention: UBA. **Voté**

8.6 135 kHz Bandplan 20 RSGB

Présenté par la RSGB. A noter que des directives ont été introduites pour encourager les tests transatlantiques, générer une publicité et qu'une version révisée et simplifiée du plan de bande est maintenant fait dans la perspective d'autoriser le maximum de flexibilité et d'utilisation de cette bande.

Pour faire suite à une question du Liban, la RSGB rappelle que les plus grosses interférences semblent venir d'une utilisation militaire au Canada. EDR a exprimé son plein soutien pour ce plan. DARC observe que l'allocation de cette bande est secondaire et que les utilisateurs doivent prendre conscience de la nécessité d'éviter toute interférence avec l'utilisateur primaire. VERON propose de retirer la note de bas de page en la remplaçant par le RR 5.67b

Recommandation CT08_C4_Rec_14

Il est recommandé que les recommandations REC/99LH/C4.6 et REC/02/SM/C4.12 soient supprimées et que le plan de la bande 136 kHz en IARU R1 soit amendé comme suit :

Frequency (kHz)	Bande passante max (Hz)	Mode et usage préférés
135.7 – 137.8	200	CW, QRSS and Modes digitaux à bande étroite

En supplément il est rajouté au plan de la bande les notes suivantes:

Aucun plan de bande rigide n'est proposé pour le 136 kHz, mais il est recommandé aux utilisateurs la nécessité d'éviter toute interférence avec l'utilisateur primaire, particulièrement dans les pays suivants où l'activité radioamateur n'y est pas autorisée: Algérie, Egypte, Iran, Iraq, Libye, Liban, Syrie, Soudan et Tunisie. Il est demandé aux radioamateurs de donner la priorité aux communications de longue distance et aux expérimentations. Lorsque cela est possible les longs tests ou expérimentations devraient être placés près des limites de bande.

Proposé par REF secondé par IRTS : **Voté avec une abstention de ROARS**

9 Questions de contests **09 DARC**

9.1 Segments non concours 09 DARC

Présenté par DARC

RSGB rappelle qu'il y a déjà plusieurs segments non concours dans le HF manager handbook.

DARC déclare que les règlements des concours doivent clairement spécifier les fréquences non concours et que le Manager HF handbook est seulement un guide.

RSGB répond qu'une confusion persiste quand les concours ne spécifient pas les segments concours des bandes.

Proposition

Les règlements des concours devraient spécifier sur toutes les bandes les segments qui doivent être non concours.

Recommandation CT08_C4_Rec_15

Dans le chapitre "guide pour les concours HF" du manager handbook de l'IARU R1, une distincte recommandation pour incorporer les segments non concours dans les règlements des concours organisés par les sociétés nationales doivent être donnés et publiés

Proposé par DARC secondé par RAAG : **Accepté avec une voix contre et pas d'abstention.**

9.2 SSB Segments préférés concours sur 40 m 11 DARC

Il a été répondu à la question avec le plan de la bande 40 mètres

9.3 IARU HF Contest 12 FRR

Présenté par FRR. Il a été demandé à Dave K1ZZ de commenter le changement de réglementation proposé par le document du fait que ce concours est administré par l'ARRL.

Il a répondu qu'il était ouvert à toutes propositions pour changer le règlement. Le REF et la Slovénie ont exprimé un doute sur une différence en changeant vers un calcul des points basé sur la distance.

DARC déclare que la finalité de ce concours est d'encourager les contacts entre les sociétés et que ce n'est pas un concours DX, donc le calcul des points basé sur la distance n'est pas une bonne mesure. EDR a fait observer que cette proposition introduit la notion de QTH locators en HF. ARI a noté que le logiciel devra également être modifié afin d'appuyer la proposition.

Proposé par FRR, pas de secondé. **Rejeté.**

9.4 European DX Contest 29 USKA

Présentée par l'USKA cette proposition de remplacer plusieurs petits concours par un seul contest Européen.

OeVSV soutien l'idée, mais fait remarquer la difficulté de demander aux sociétés nationales d'abandonner leur concours national.

USKA a répondu que le concours resterait, seule la date pourrait changer. MRASZ fait remarquer qu'il va être difficile en pratique d'inclure différentes réglementations et objectifs en un seul concours. DARC note que cela a été essayé par le passé et que cela n'a pas fonctionné. Il trouve l'idée bonne mais ne sait pas comment la faire appliquer.

OeVSV suggère de l'appeler week end d'activité concours et pas seulement un simple concours. RSGB observe que certains éléments de la proposition pourraient être en conflit avec des recommandations dans le HF manager Handbook.

Le président propose que ceci soit discuté dans un groupe de travail et qu'une proposition soit faite lors de la prochaine conférence intermédiaire. Accepté par tous.

Présenté par la RSGB. Il a été dit que certaines stations HQ opéraient en dehors des segments recommandés lors de l'IARU HF

EDR a exprimé son grand soutien

Recommandation CT08_C4_Rec_16

Le comité C4 recommande que les sociétés membres de l'IARU R1 vérifient et mettent en application le règlement pour les concours HF qu'elles organisent et que les membres exécutifs de la Région 1 encouragent les autres régions IARU à adopter une approche similaire.

Proposé par DARC secondé par SARL : **Voté à l'unanimité**

10 Pratique opératoire

10.1 Base de non interférence contre les interférences malicieuses et délibérées 13 NRRL

Présenté par NRRL.

Le président a présenté les résultats du groupe de travail sur les interférences délibérées qui effectivement est en parallèle le document de la NRRL.

Proposé par EDR, secondé par RAAG. **Voté**

Recommandation CT08_C4_Rec_17

L'IARU Région 1 exhorte ses sociétés membres afin de motiver l'ensemble de leurs membres à utiliser leurs émetteurs sur le principe d'une base de non interférence (NIB), afin de réduire les interférences délibérées et malveillantes.

Proposé par OeVSV secondé par VERON : **Voté à l'unanimité**

10.2 Combatre les interférences délibérées. 22 RSGB

Présenté par la RSGB. Il est noté que dans la suite de la discussion et par rapport aux difficultés d'obtenir des actions de la part des administrations concernées, le document devrait être retiré. Le document a été retiré

10.3 Trafic en split 15 OeVSV

Présenté par OeVSV.

ARI déclare que 10 kHz c'est insuffisant pour un New One ou un pays rare. MRASZ déclare que ce pourrait être une recommandation de la région 1, car de toutes façons beaucoup d'expéditions ont lieu dans d'autres régions et que les petites stations seraient désavantagées dans une fenêtre étroite.

Italie rappelle que beaucoup de radios ne peuvent pas manager beaucoup de signaux fort concentrés dans 5 kHz. MRASZ et DARC ont également noté la même chose.

OeVSV demande que le document soit retiré suite à cette discussion.

Comme il semble impossible de déterminer qui serait apte à définir les fréquences de la fenêtre de réception lors d'une activité, OeVSV soumet la proposition suivante :

- a) L'utilisation d'une fréquence split doit être utilisée uniquement lorsqu'il est absolument nécessaire

Proposé REF, secondé RSGB. **Voté.**

- b) Un trafic en split doit être spécifié

Proposé OeVSV, secondé MRASZ. **Voté.**

- c) L'amplitude des fréquences utilisées pour appeler une station DX devrait dans des circonstances « normales » ne pas excéder 5 kHz ou moins.

Proposé Oman, secondé Italie, Contre NRRL, Czech, Slovaquie, SSA, UBA, Ireland. Votes pour: 16. **Voté.**

10.4 Ethique et pratiques opératoires par ON4UN et ON4WW.

Recommandation CT08_C3_Rec_44

- a) Que la Région 1 applique la résolution IARU 08-01.

- b) Que le document de ON4UN/ON4WW sur l'éthique et les pratiques opératoires soit publié sur les sites web des sociétés membres, publié sur papier en différents langages locaux partout où ce sera possible, et que le maximum de publicité en soit faite en direction des membres des sociétés.

Proposé REF, Secondé PZK, **voté à l'unanimité**

11 Élection du président pour le comité HF pour les 3 prochaines années

Colin G3PSM a expliqué que du fait de sa candidature au comité exécutif et à la présidence de l'IARU le fauteuil de président devient vacant. Ulrich DK4VW est proposé.

Ulrich DK4VW est nommé par la RSGB, secondé par OeVSV. **Élu**

LA4LN est nommé par UBA. Secondé par VERON.

Votes

DK4VW. en faveur: 19

LA4LN en faveur: 16

Abstention: 1

12 Date de la prochaine réunion du comité HF

13 Questions diverses

14 Élection du vice président pour le comité HF

OeVSV propose Mau F8BPN, Oman seconde. **Élue.**

15 Fin de la réunion du comité HF

Déclarée fermée par Colin G3PSM.